

Service des affaires juridiques
Direction des poursuites pénales et criminelles
775, rue Gosford
Montréal (Québec) H2Y 3B9
|

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DE LA DÉFENSE

Le 27 février 2024

Objet : Traitement des demandes de divulgation à la DPPC (CMM)

À tous les avocats de la défense,

Prenez note qu'une nouvelle adresse courriel est maintenant disponible pour toute demande de divulgation **criminelle**, soit **dppc_divulgationcriminelle@montreal.ca**.

En conséquence, afin de permettre un traitement plus efficace, vos demandes doivent être acheminées à cette adresse courriel, **tout en incluant dans l'objet les informations suivantes** :

- Numéro du dossier de la CMM
- Nom de l'accusé
- Type de demande (*demande complète* ou *demande complémentaire*)
- Étape et prochaine date

À titre d'exemple, voici un modèle d'objet :

123-305-432, R. c. Lapointe, demande complète, PF 2023-10-23

Nous insistons à l'effet que cette adresse courriel doit être utilisée **uniquement** pour les demandes criminelles.

Les demandes *pénales* continuent à être envoyées à l'adresse suivante: **cour_municipale_poursuite_tj@montreal.ca**. Celles-ci doivent être acheminées au moins 30 jours avant la date de l'audition. Veuillez noter que toute demande acheminée à une autre adresse courriel ou par un autre moyen, telle qu'une demande jointe à un plaidoyer de non-culpabilité, ne sera pas traitée.

Votre collaboration pour le respect de la procédure est appréciée.